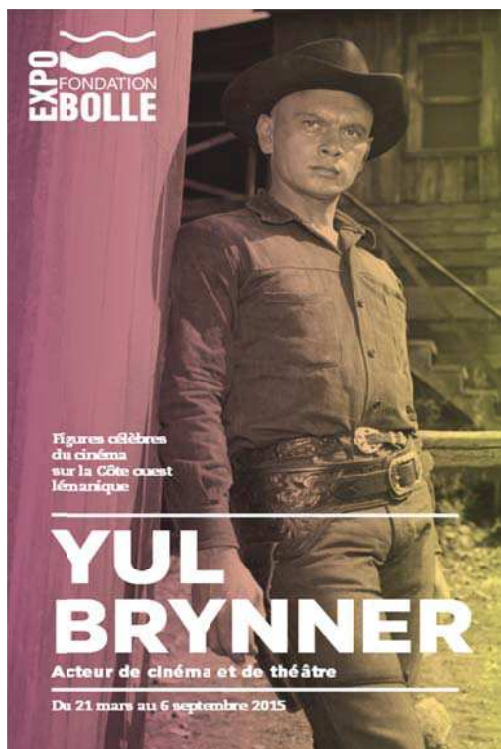


Visite de l'exposition « YUL BRYNNER »

Mardi 21 juillet 2015



YUL BRYNNER

Acteur, réalisateur, écrivain et philanthrope

Parallèlement à son hôte permanente Audrey Hepburn, l'Exposition Fondation Bolle consacre une importante partie de l'année 2015 à Yul Brynner (1920-1985) dans le cadre d'une nouvelle exposition temporaire qui présente les temps forts de sa carrière d'acteur.

*Rendu célèbre en 1951 dans le rôle du roi de la comédie musicale *Le Roi et moi* jouée plus de 4525 fois à Broadway et en tournée, puis adaptée au cinéma en 1956 et pour une série télévisée en 1972, Yul Brynner fait partie des acteurs les plus marquants de sa génération.*

Yul Brynner s'établit dans les années 1960 à Buchillon dans la magnifique propriété de Chanivaz au bord du Lac Léman. Durant ses années en Suisse, il rencontra et retrouva régulièrement les autres stars du cinéma domiciliées en Suisse.

Le groupe Visite SpectacleExpo 55+ d'Ecublens vous propose de découvrir l'exposition « Yul Brynner » à la Fondation Bolle de Morges. Visite gratuite suivie d'un apéritif.

Départ en covoiturage à 9h45 précises devant le centre socioculturel d'Ecublens. Contribution financière pour le transport : 2CHF à remettre à votre chauffeur.

Afin de poursuivre la journée, nous vous proposons un repas **facultatif** en toute simplicité, chez un pêcheur à la buvette du Petit-Bois de Tolochenaz. Le menu sera composé d'une assiette du pêcheur, de filets de perches frais du lac Léman et d'une tarte au citron. Prix du menu 41CHF boissons non comprises.



Inscription obligatoire jusqu'au 14 juillet 2015 pour la visite et le repas auprès de :

Claudine ou Dominique BREIDER, 021 801 42 47, dcjf.breider@bluewin.ch

Nombre limité de participants en fonction des véhicules à disposition pour le covoiturage.

IMPORTANT : *si vous laissez un message sur le répondeur téléphonique, n'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre numéro de téléphone afin que nous puissions vous confirmer votre inscription.*

Par sa présence à cette visite, chaque participant s'engage à ne pas invoquer la responsabilité des organisateurs ainsi que celle de Pro Senectute, en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.